



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 9840

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur le fait qu'une nouvelle fois il n'a pas répondu d'une manière complète à sa question écrite no 7281. Il est en effet très curieux que son ministère ne dispose pas de statistiques car, par le passé, les chiffres demandés ont été fournis en réponse à d'autres questions écrites. Il désirerait donc savoir s'il y a eu un changement de la méthodologie expliquant réellement le fait que les statistiques qui existaient il y a quelques années n'existent plus aujourd'hui ou si, pour des raisons d'ordre politique, on essaie de minimiser la gravité du problème.

Texte de la réponse

Au cours de l'année 1991, 627 jeunes Français d'origine maghrébine ont rempli une déclaration d'option en vue d'effectuer leur service national en France. Ils ont été 1 430 à opter la même année pour un service en Algérie. Pour 1992, ces chiffres ont été respectivement de 811 et 955. Toutefois, ces chiffres ne fournissent pas d'indications très précises en raison de la possibilité laissée à ces jeunes d'établir une déclaration d'option entre dix-sept et vingt-neuf ans. C'est ainsi que les chiffres définitifs concernant la classe d'âge 1991 ne seront pas connus avant le 31 décembre 2000. C'est pourquoi, dans la réponse à la question écrite no 7281 du 1er novembre 1993, il avait semblé plus significatif de rappeler les statistiques relatives à l'évolution des options par classe d'âge.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9840

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 94

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1140